

nice-matin

0,85 € - Italie : 1,20 € - N° 21497

www.nicematin.fr

mercredi 31 janvier 2007

■ téléphonie

Michèle Tabarot demande l'examen d'une proposition de loi

LE député-maire du Cannet, Michèle Tabarot, est cosignataire d'une proposition de loi relative à la réduction des risques pour la santé publique des installations et des appareils de téléphonie mobile. Elle vient de demander que cette proposition soit examinée avant la fin de l'actuelle législature.

« Depuis plusieurs années, les nouvelles technologies de communication se développent et la puissance publique s'est résolument engagée pour que chaque citoyen bénéficie d'un égal accès à ces services.

« S'il est nécessaire d'agir en faveur d'une meilleure couverture du territoire, cela ne doit pas être fait au détriment de l'information des populations.

« Ainsi, la multiplication d'installations d'antennes relais de téléphonie mobile suscite l'inquiétude de nos concitoyens quant aux conséquences des émissions de ces matériels, notamment lorsque ces dernières sont implantées à proximité de lieux fréquentés par des enfants.

Le manque de recul scientifique dans ce domaine renforce la légitimité de ces interrogations.»

Afin de répondre aux attentes de ses concitoyens, le député-maire du Cannet, a donc cosigné la proposition de loi n° 2491 relative à la réduction des risques pour la santé publique des installations et des appareils de téléphonie mobile.

Ce texte a été déposé à l'Assemblée Nationale et elle croit très important que son examen puisse être inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée avant la fin de l'actuelle législature, car il répond à une réelle nécessité. Elle a officiellement saisi Jean-Louis Debré, président de l'Assemblée Nationale, et Bernard Accoyer, président du group UMP à l'Assemblée, d'une demande en ce sens.